

RAPPORT de la commission permanente des  
finances chargée d'étudier les comptes  
communaux de l'année 2020

---

Vallorbe, le 29 mai 2021

Au Conseil communal de et à  
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 25 mai dernier pour examiner le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les informations et explications claires et précises données sur les comptes communaux. Le rapport de gestion et des comptes communaux 2020 est extrêmement bien fourni et détaillé. Il donne beaucoup d'informations de tout genre sur notre commune en particulier sur la démographie, les observations météorologiques, les travaux entrepris et l'état financier de notre commune. Ce document est public et peut être consulté par tous les citoyens. La COFIN encourage vivement tous les Vallorbiers à prendre connaissance de ce document, disponible sur le site internet de la commune.

Après amortissements et dotations aux provisions, le résultat final des comptes 2020 est le suivant :

Total des revenus	CHF 20'783'245.96	en baisse de 1.58% par rapport à 2019
Total des charges	CHF 20'780'024.71	en baisse de 1.34% par rapport à 2019
Excédent de revenus	CHF 3'221.25	

Les comptes présentent une diminution quasiment linéaire des charges et des revenus.

La marge brute dégagée pour l'année 2020 s'élève à CHF 3'014'886.44, correspondant à 14.69% des revenus, contre CHF 3'358'746.64 (16.08%) en 2019. Il ressort donc une diminution de la marge d'autofinancement de CHF 343'860.20.

Cet exercice est donc considéré comme bon au vu de la pandémie qui a déjà impacté les comptes 2020. Pour rappel, la planification d'investissement pour la législature est basée sur une marge brute

d'autofinancement de CHF 3'500'000.00 annuelle, des projets ont donc été reportés au vu de la situation et des résultats attendus.

**Ci-dessous les écarts les plus significatifs par nature :**

**Revenus – écarts au budget**

Impôts (personnes physiques +CHF 446/m - pers. morales +CHF 199/m)	+CHF 883'000.00
Revenus du patrimoine	+CHF 136'000.00
Taxes, émoluments, produits des ventes	+CHF 413'000.00
Participations cantonales, retour péréquation	+CHF 121'000.00

**Charges – écarts au budget**

Autorité et personnel	- CHF 27'000.00
Biens, services, marchandises	- CHF 352'000.00

**Commentaires de la COFIN :**

Dans le cadre des autorisations de statuer délivrées par le Conseil communal pour la législature, la Municipalité a acquis, durant l'année, 9 parcelles pour un coût de CHF 551'086.50 et vendu 1 parcelle pour un montant de CHF 17'300. Pour le futur, La COFIN souhaite que ces transactions soient communiquées lors des conseils qui suivent lesdites opérations. Nous précisons que les autorisations portent sur un plafond de CHF 1 mio pendant la législature pour les achats et CHF 330'000.00 pour la vente.

La même remarque est effectuée pour les nouveaux bourgeois. Une communication nommant les noms des nouveaux Bourgeois de Vallorbe devrait être faite lors de chaque conseil qui suit l'information reçue par la Municipalité.

**Covid-19 :**

- L'action proposée par la commune portant sur l'achat de bon de CHF 300.00, avec 15% de rabais pour le citoyen et 10% de rétribution supplémentaire aux commerçants a été très bien accueillie. A ce jour, 514 bons ont été achetés pour un total de 105'000.00 soit 70% de l'offre. La prise en charge de la commune est donc de 25% du montant des bons achetés.
- Le confinement du printemps passé a impacté fortement l'organisation du travail de la Commune et ceci dans tous les services. Au total 4'429 heures ont été offertes aux collaborateurs pour l'allègement de l'horaire de travail. Il s'agit donc de travail non effectué.
- Nous notons également que les maladies représentent 5150 heures d'absence, dont des absences de longues durées y compris quarantaine et maladie Covid.

- Des baisses de loyer ont été accordées pour l'Auberge communale et le Café de la Source puisque ceux-ci sont calculés sur la base de leurs chiffres d'affaires respectifs. D'une manière générale, Les loyers des locataires de la commune sont tous payés régulièrement.
- Il est à relever qu'aucune aide RHT n'est donnée aux communes ou aux associations qui y sont liées. La commune a rempli son rôle d'employeur et a payé tous ses employés et auxiliaires à 100%.

La COFIN note la bonne surprise au niveau fiscal, en précisant qu'il s'agit de l'impôt 2019. La prudence avait été très importante dans les prévisions fiscales du budget 2020 notamment au vu de la RIE III.

Les taxes et émoluments, en augmentation en 2020, le seront encore dans les prochaines années au vu des projets immobiliers en cours dans la commune.

Les charges liées aux traitements des autorités et du personnel sont en augmentation de 5.13%, une part importante de cette augmentation est à mettre sur les primes versées aux jubilaires, sur certaines indemnités dues à des personnes n'étant plus dans l'effectif ainsi que sur un nouvel engagement (qui était prévu au budget). L'augmentation de 5.13% représente une somme d'environ CHF 238'000.00.

Les amortissements ont été moins importants qu'en 2019, mais CHF 2'023'575.00 d'amortissements supplémentaires ont quand même été effectués. Comme chaque année les postes amortis sont judicieusement choisis afin qu'ils n'impactent pas notre retour de péréquation.

Service informatique, l'augmentation de ce poste est principalement lié à l'équipement des collaborateurs pour le travail à distance et la mise à jour continue des logiciels et de la maintenance.

La baisse des recettes liées à la vente de bois est due à une exploitation limitée durant l'année au vu de la crise sanitaire.

### **Endettement communal**

L'endettement communal se situe à CHF 39'365'003.80 au 31.12.2020, contre CHF 36'848'838.40 au 31.12.2019.

Cautionnements: CHF 3'576'550.00 au 31.12.20 contre CHF 4'212'790.00 au 31.12.19 dont CHF 3'028'650.00 pour l'AscoVaBaNo.

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 43'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 8'000'000.00. Ces derniers ont donc été respectés.

La COFIN a le plaisir de constater que les nouveaux emprunts à longs termes ont été contractés auprès d'établissement locaux selon les souhaits émis par la COFIN lors de ces dernières années. La COFIN salue donc le rôle de soutien de la commune avec les entreprises locales.

La COFIN constate avec satisfaction une légère augmentation de la population Vallorbière qui s'élève au 31.12.20 à 3874 habitants qui contribuent à la prise en charge des engagements de notre commune.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2020
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

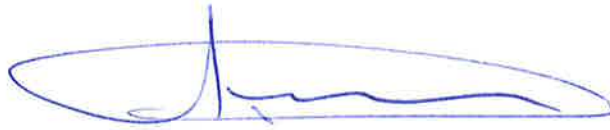
décide :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2020 sont acceptés tel que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2020.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Jacques-André Chezeaux'.

Jacques-André Chezeaux

Le Rapporteur :

A blue ink signature in cursive script, appearing to read 'Lorianne Foretay'.

Lorianne Foretay